



**PRÉFET  
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Pôle des sécurités  
de Défense et de Protection civiles  
Affaire suivie par : Laurence Duperrier  
☎ 05.63.22.82.80  
✉ [laurence.duperrier@tam-et-garonne.gouv.fr](mailto:laurence.duperrier@tam-et-garonne.gouv.fr)

CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DE TARN ET GARONNE  
BUREAU DU COURRIER

10 NOV. 2021

**Direction du Cabinet**

Montauban, le 05 novembre 2021

Monsieur le président,

L'arrêté interministériel du 13 octobre 2021 relatif à la suite donnée à la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle, au titre du phénomène "inondation et coulée de boue" pour la période du 09 septembre au 15 septembre 2021 a été publié au Journal Officiel du 05 novembre 2021.

Les communes d'Aucamville, Glatens et La Salvetat-Belmontet ont été classées en état de catastrophe naturelle.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Pour la préfète,  
La directrice de cabinet

Emilie SAUSSINE

Monsieur Michel WEILL  
Président du Conseil Départemental  
Hôtel du département  
100 boulevard Hubert Gouze  
82013 MONTAUBAN Cedex